

POLITIQUE DE RÉSERVATION

Considérant une grande demande pour la location du chalet, la période de location désirée sera **accordée** et **confirmée** au **premier** qui complétera et expédiera le contrat de location dûment signé et confirmera l'envoi du dépôt servant de garantie de réservation.

1. Le locataire principal (celui qui signe le contrat de location) s'engage à prendre connaissance des consignes exposées dans le chalet qui l'aideront à comprendre les principales fonctionnalités et exigences du chalet et à communiquer ces dernières aux personnes l'accompagnant.
2. Dans l'éventualité d'une location par plus d'une personne, le locataire principal est responsable des faits et gestes de toutes les autres personnes (adultes et/ou enfants) occupant le chalet pendant la période de location indiquée au contrat.
3. Le tarif de location comprend entre autres, un accès modéré au gaz propane pour le foyer et le BBQ, le service de déneigement, l'électricité et le chauffage et le droit d'utiliser modérément tout autres commodités et accessoires inclus dans le chalet.
4. Un contrat de location doit être imprimé, complété, approuvé et expédié au propriétaire le plus tôt possible. Joint au contrat de location, un dépôt (chèque ou mandat poste) de 50% est obligatoire afin de garantir et protéger votre réservation. Il est remboursable en cas d'annulation, conditionnel à un préavis d'au moins 30 jours. Pour Noël et le Jour de l'An, le préavis est de 60 jours. Le solde est payable au plus tard au moment du début de la location du chalet et elle est non remboursable s'il y a interruption durant le séjour, occasionnée par le locataire principal.
5. Majoritairement, les réservations de fins de semaine commencent le vendredi 16h et se terminent le dimanche à midi. Les réservations à la semaine commencent le vendredi 16h et se terminent le vendredi à midi. Cependant, les journées d'arrivée/départ de même que les heures prescrites peuvent être adaptées à votre horaire s'il y a des disponibilités au calendrier de réservation. Les heures d'arrivée et de départ vous seront toujours confirmées par le propriétaire.
6. Pour des raisons de santé, d'hygiène et d'allergies, le Héron est un chalet non-fumeurs et aucun animal domestique ne sera accepté dans le chalet.
7. Pendant la période de location indiquée au contrat, le locataire qui signe le contrat est responsable des dommages pouvant être causés aux biens meubles et décoratifs inclus dans le chalet. Le locataire s'engage à quitter les lieux dans une propreté jugée acceptable.
8. Une literie complète est incluse dans la location incluant des serviettes de douche/bain. Cependant, pour les locations à la semaine ou pour de plus longues périodes, le locataire est responsable du nettoyage de la literie selon ses besoins (laveuse et sècheuse disponible).
9. Le code de la serrure à clavier et celui du système d'alarme du chalet seront divulgués au locataire la journée où la location débute, conditionnellement à ce que le solde dû pour la location soit payé au propriétaire.
10. Tout dommages matériels infligés à l'immeuble ou aux meubles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sera la responsabilité du locataire principal. Des frais raisonnables équivalents au coût de réparation ou de remplacement du bien endommagé lui sera réclamé.

Nom du locataire principal : _____

Signature : _____

Date : _____